

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2828

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Aménagement de la place du complexe sportif Moulin Carron et du chemin de Parsonge - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les travaux de voirie provisoires**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement de la place du complexe sportif Moulin Carron a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 lors de la séance du conseil de Communauté du 12 juillet 2004 au titre de l'urbanisme et des espaces publics.

Ce projet doit répondre à un double objectif : d'une part, accompagner le projet communal de restructuration du complexe sportif en réorganisant le stationnement et les accès au gymnase et au groupe scolaire et, d'autre part, améliorer la desserte du groupe scolaire en requalifiant le chemin de Parsonge (création d'un espace de convivialité devant l'école, intégration d'une zone de dépose-minute, création d'un cheminement pour piétons sécurisé).

Le complexe sportif Moulin Carron est, en effet, situé sur le chemin de Parsonge, à l'interface d'une part, du parc d'affaires de Dardilly et d'autre part, d'un secteur de loisirs et d'habitation. Ce chemin dessert également le groupe scolaire Grégoire Parsonge abritant une école maternelle, une école élémentaire, une cuisine centrale et un accueil petite enfance (soit environ 380 élèves et 50 employés) ainsi que quelques habitations.

Aujourd'hui, la circulation et le stationnement du complexe sportif et du groupe scolaire font l'objet d'une organisation particulière. En effet, le chemin de Parsonge est partiellement fermé à la circulation automobile et presque en totalité aux heures d'entrée et de sortie de l'école. L'offre de stationnement, quant à elle, est répartie sur quatre parkings (de 16, 20, 26 et 72 places).

Le projet fait actuellement l'objet d'une étude de programmation pour une requalification globale ultérieure. Toutefois, il est nécessaire de mener une action à court terme.

En effet, la commune de Dardilly conduit actuellement un projet de réhabilitation et d'extension du complexe sportif Moulin Carron dont le démarrage des travaux est prévu en septembre 2005 pour une ouverture à la fin de 2006. Ces travaux ont pour conséquence de bouleverser l'organisation de la circulation et du stationnement. Aussi, afin de permettre le bon fonctionnement du groupe scolaire et du gymnase pendant la phase chantier, des travaux d'aménagement de voirie provisoires sont-ils nécessaires. Ils consistent à réorganiser le stationnement et sécuriser les différentes circulations (piétonne, automobile, transport scolaire, etc.) sur la place du complexe sportif et le chemin de Parsonge.

Le montant des travaux provisoires est estimé à 30 000 € et l'objectif est qu'ils soient réalisés avant le démarrage des travaux de restructuration du gymnase Moulin Carron.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux provisoires de voirie de la place du complexe sportif Moulin Carron et du chemin de Parsonge à Dardilly, pour un coût prévisionnel de 30 000 € TTC.

2° - L'opération Dardilly : aménagement de la place du complexe sportif Moulin Carron, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 30 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,